

# Programme de mentors à l'Établissement d'Edmonton pour femmes

par *Antoinette Fisher*<sup>1</sup>

Établissement d'Edmonton pour femmes, Service correctionnel du Canada

L'Établissement d'Edmonton pour femmes n'a commencé à recevoir des femmes purgeant une peine fédérale qu'en novembre 1995, mais la planification de son Programme de mentors avait été entamée presque un an auparavant.

Qu'est-ce qu'un mentor? Le programme est fondé sur la définition opérationnelle suivante : un mentor est une personne qui reconnaît la valeur intrinsèque d'une autre personne et qui noue des liens d'écoute, de communication et d'échange d'information, d'expériences et de stratégies d'enrichissement personnel avec une femme purgeant une peine fédérale. Le but est d'apporter aux délinquantes qui se préparent à réintégrer la collectivité des liens d'amitié, du soutien et parfois mêmes des contacts.

Tous les mentors sont des bénévoles de la collectivité et la plupart sont des femmes. Pour devenir mentor, les bénévoles doivent posséder les qualifications suivantes, décrites dans le Manuel des bénévoles de l'établissement :

1. Les bénévoles doivent être fiables. Les personnes qui s'engagent à participer à un programme doivent être prêtes à aller jusqu'au bout. Les délinquantes ont déjà été déçues; il faut donc tenir ses promesses.
2. Les bénévoles doivent être stables. Les personnes qui s'engagent doivent avoir réglé ou surmonté leurs problèmes personnels. Celles qui n'ont pas résolu leurs problèmes (famille, drogue, alcool, etc.) auront probablement de la difficulté à aider les autres.
3. Les bénévoles doivent ressentir un réel intérêt pour les autres. L'empathie est préférable à la sympathie. Ils doivent réellement essayer de comprendre, sans pour autant être naïfs. Ils doivent être sensibles aux problèmes de la personne avec qui ils sont jumelés sans toutefois les prendre sur eux.

**Les bénévoles doivent être capables de communiquer avec les autres, c'est-à-dire de les écouter et de leur parler. Cela veut dire se montrer ouvert.**

4. Les bénévoles doivent être capables de communiquer avec les autres, c'est-à-dire de les écouter et de leur parler. Cela veut dire se montrer ouvert.
5. Les bénévoles doivent donner l'exemple. Il est primordial que, par leur mode de vie, ils soient un modèle pour les délinquantes.

Avant de devenir mentors, les bénévoles doivent obtenir une autorisation sécuritaire et suivre une formation sur la structure des pièges ainsi qu'une formation initiale. Au cours de la première année, ils doivent également suivre une formation axée sur les femmes et un programme de sensibilisation aux différences culturelles. Tous ces programmes sont donnés par le personnel de correction de l'établissement et durent trois jours en tout.

Les délinquantes doivent répondre à certains critères pour participer au Programme de mentors. Les responsables évaluent l'engagement de la délinquante à l'égard du Programme en examinant combien de fois elle s'est présentée aux réunions mensuelles. Ils tiennent compte non seulement de la fréquence de la participation de la délinquante aux réunions mensuelles, mais aussi de sa place sur la liste d'attente. Les deux responsables du Programme tentent d'assortir la personnalité du mentor à celle de la délinquante. Il n'y a pas de lignes directrices sur le jumelage (par ex., les jeunes avec les jeunes). Avec le temps et grâce à la compréhension, une relation se forme. Les délinquantes se sentent toutefois rejetées et ont le sentiment d'être des ratées lorsque la relation échoue. À ce jour, heureusement, il y a eu très peu d'échecs.

Lorsqu'un mentor est jumelé à une délinquante, on recommande qu'ils se rencontrent seulement

dans l'aire des visites et de la correspondance de l'établissement pendant les deux ou trois premiers mois, le temps que les deux soient à l'aise. Cela leur permet aussi de déterminer quel sera le rôle du mentor dans la vie de la délinquante alors que le personnel de l'établissement est tout près.

Certains mentors ne se sentent jamais tout à fait à l'aise ailleurs que dans l'aire des visites, alors que d'autres passent très rapidement à des rencontres dans l'unité de logement de la délinquante ou dans la cour de l'établissement. Tous les mentors qui rencontrent les délinquantes ailleurs que dans l'aire des visites doivent obligatoirement porter un avertisseur portatif, ce qui permet au personnel de savoir si les mentors hors de leur champ de vision ont besoin d'aide. Les visites dans les unités de logement donnent en général au mentor et à la délinquante un peu plus d'intimité, ce que les délinquantes trouvent très important.

Parfois, les liens qui se sont noués entre les mentors et les délinquantes durent pendant des années. Récemment, il est arrivé que la relation se poursuive après que la délinquante eut obtenu la libération conditionnelle. Les mentors ont aidé les délinquantes à meubler leur nouvel appartement, les ont mises en relation avec des organismes de soutien communautaire ou les ont simplement appuyées pendant qu'elles tentaient de changer leur mode de vie. Dans un cas, cette relation s'est soldée par un placement dans une maison privée, le mentor hébergeant la délinquante en semi-liberté.

Le mentor a pour principale fonction d'offrir son amitié. Les délinquantes jugent très important qu'au moins une personne partage leur vie sans y être forcée ou être payée pour le faire. Cette relation est avantageuse aussi bien pour les délinquantes qui ont des visiteurs que pour celles qui n'en ont aucun. Le mentor sait dès le départ qu'il a affaire à une personne incarcérée et il n'est pas là pour la juger ou pour lui faire des reproches. Bon nombre de délinquantes ont une attitude très protectrice à l'égard de leur mentor, qu'elles considèrent un ami proche.

L'Établissement d'Edmonton pour femmes accueille des femmes purgeant une peine fédérale provenant de toute la région des Prairies. Bon nombre d'entre elles proviennent de l'extérieur d'Edmonton et elles ne reçoivent pas régulièrement la visite de membres de leur famille ou d'amis. La solitude peut donc les assaillir. Les délinquantes ont indiqué qu'elles

se sentaient blessées ou coupables lorsque les détenues avec qui elles partagent une unité de logement reçoivent des visites et qu'elles n'en reçoivent pas. La plupart d'entre elles sont fort conscientes qu'elles sont séparées des membres de leur famille en raison de leurs actions et que beaucoup de temps s'écoulera avant qu'elles ne les revoient. Le Programme de mentors devient donc très important pour ces femmes.

Tous les trois mois, les responsables du Programme de mentors organisent une activité sociale pour les délinquantes. Ces activités attirent beaucoup de mentors et de délinquantes. Toutes les délinquantes, qu'elles soient jumelées ou non à un mentor, y sont invitées. L'atmosphère y est beaucoup plus détendue qu'aux réunions mensuelles, ce qui permet à bien des délinquantes de rencontrer leurs mentors en dehors d'un cadre formel. Les mentors peuvent apporter des gâteries et des rafraîchissements à ces rencontres.

Certaines délinquantes ayant formé une étroite relation avec leur mentor ont demandé à ce que ce dernier participe davantage au plan correctionnel. Jusqu'à maintenant, cela ne s'est pas produit très souvent en raison des questions de confidentialité pour l'équipe de gestion de cas et pour le mentor. Des mentors ont toutefois été invités par les délinquantes à participer aux audiences de libération conditionnelle.

Les délinquantes ont indiqué qu'elles aimeraient que tous les mentors éventuels souscrivent au programme. Elles veulent des mentors qui croient au programme, et non des personnes qui agissent par devoir civique. Les délinquantes voudraient non seulement que les mentors se présentent aux réunions mensuelles, mais aussi qu'ils s'engagent à leur rendre visite au moins une fois par semaine. La plupart des délinquantes aimeraient aussi pouvoir communiquer avec leur mentor chaque fois qu'elles ont besoin d'appui additionnel, en obtenant par exemple leur numéro de téléphone.

Les mentors ont le choix de donner ou non leur numéro de téléphone à la délinquante. On leur recommande toutefois de former des liens solides avant de le faire. Bon nombre choisissent de ne jamais le donner, alors que d'autres s'empressent de le faire. Lorsque le mentor accepte de le donner, le numéro est habituellement inscrit au système téléphonique millennium pour la délinquante. Seules les personnes ayant accès au numéro d'identification personnel de la délinquante peuvent obtenir la communication avec le mentor. Lorsque le numéro est ainsi

inscrit, chaque appel coûte 1,75 \$ par tranche de 30 minutes au mentor. Ce ne sont pas tous les mentors qui ont les moyens de payer ou qui acceptent cette intrusion dans leur vie personnelle. Jusqu'à présent, aucune délinquante ne semble avoir profité de la situation. La plupart des délinquantes tiennent compte du coût et limitent le nombre d'appels.

Les liens noués avec les mentors donnent parfois naissance à une amitié durable, enrichissante à la fois pour la délinquante et pour le mentor. Les mentors ont changé au fil des trois années et

demie qui viennent de s'écouler, pour diverses raisons (déménagement, perte d'intérêt, manque de temps). À l'heure actuelle, le programme compte 23 membres actifs. D'autres attendent d'obtenir une autorisation sécuritaire et de suivre la formation. Étant donné qu'il y a seulement 23 mentors pour 68 délinquantes, bon nombre de délinquantes n'ont pas l'occasion d'avoir un mentor pendant leur période d'incarcération. ■

<sup>1</sup> 11151, 178<sup>e</sup> rue, Edmonton (Alberta) T5S 2H9.

## La recherche appliquée en matière correctionnelle : Mise à jour

- *Dans le numéro de janvier 1997 de FORUM, Recherche sur l'actualité correctionnelle, Volume 9, n° 1, il était signalé que la conception et l'élaboration d'un programme intensif pour les délinquants non sexuels à comportement violent chronique étaient terminées et que sa mise à l'essai dans le cadre d'un projet pilote avait été approuvée.*
- *Le Programme pour les délinquants à comportement violent chronique a par la suite été décrit comme suit dans le numéro du mois de mai 1997, volume 9, n° 2, de la même publication :*  
*«...un programme de traitement pluriannuel, non résidentiel et offert à des endroits multiples qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote à l'établissement de Collins Bay, en Ontario. Il vise les délinquants chroniquement violents, c'est-à-dire ceux qui ont été condamnés au moins trois fois pour avoir commis des infractions avec violence. Il est basé sur une théorie sociale de la résolution des problèmes et est appliqué en fonction des principes cognitivo-comportementaux. »*

*Et voici ce que nous pourrions lire aujourd'hui...*

*Le Programme pour délinquants à comportement violent chronique constitue une intervention intensive qui est conçue pour être plus qu'un exercice pédagogique. Les délinquants doivent démontrer qu'ils ont acquis les aptitudes souhaitées et savent les utiliser pour pouvoir terminer le programme avec succès. Ce programme, qui doit être mis en œuvre dans plusieurs établissements, l'a d'abord été à l'établissement de Collins Bay où il a été donné à trois reprises pendant des périodes de cinq mois. Le programme a ensuite été implanté au pénitencier de Dorchester. Signalons que ce programme de traitement a été approuvé en juin 1999 par un comité international d'experts et qu'un manuel a été publié à son sujet.*